Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 49 (1923)

Heft: 1

Nachruf: Burnat, Ernest

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

En marge du rapport de gestion du Service fédéral des eaux.

On lit dans le rapport de gestion pour l'année 1921 du Service fédéral des eaux:

« *Usine hydro-électrique de Laufenbourg*. La question du maintien du niveau de retenue à la cote 302,00 m. même pendant l'étiage a été réglée temporairement par l'arrêté du Conseil fédéral du 12 février, en ce sens que l'autorisation provisoire y relative a été accordée jusqu'au 1^{er} avril 1922... Il

est à prévoir que cette affaire sera liquidée l'année prochaine (1922) en ce sens que le règlement provisoire revêtira un caractère définitif.»

Ce passage inspire à la « Schweizer. Bauzeitung » le commentaire suivant :

« Il s'agit d'une surélévation de la retenue de 11 à 12 m. en basses-eaux dont la nécessité pour la sauvegarde du barrage et de l'usine a fait l'objet de plusieurs rapports demandés par le Service fédéral des eaux aux professeurs C. Zschokke et G. Narutowicz. Le premier de ces messieurs étant décédé et le second ayant été, entre temps, élevé à la dignité de ministre puis de président de la République polonaise il n'est pas surprenant que la rédaction des rapports d'expertises se prolonge. Mais on ne s'étonnera pas davantage que ce retard contrarie les intéressés et qu'à bout de patience le directeur des travaux du canton d'Argovie ait proposé de substituer à M. Narutovicz un expert moins absorbé par la politique. A quoi le Service fédéral des eaux répondit qu'une telle substitution était impossible parce que ledit

Service « ne connaissait aucun technicien de l'administration fédérale ou d'une administration cantonale qui jouît, en matière de constructions hydrauliques, d'une autorité égale à celle de M. Narutowicz ». Ayant rapporté ce trait, notre confrère conclut par cette protestation aussi judicieuse qu'opportune : « Il est de notre devoir de nous élever contre cette conception qui réserve aux ingénieurs hydrauliciens fonctionnaires le monopole des expertises pour le compte du Service fédéral des eaux. Si ce Service est à ce point démuni que, ne disposant pas d'un personnel pourvu de « connaissances nécessaires en matière de travaux hydrauliques » il soit réduit à faire appel au concours de spécialistes étrangers à son administration qu'il n'exclue pas systématiquement les ingénieurs non fonctionnaires, mais tout à fait qualifiés dont notre pays ne manque pas. »

« Nous n'aurions pas ébruité cette affaire, ajoute notre confrère, si nous ne savions qu'elle n'est plus qu'un secret public et si nous n'étions persuadé qu'il y va de l'intérêt général en raison des compétences étendues dont notre Service fédéral des eaux est investi. »

NÉCROLOGIE

Ernest Burnat

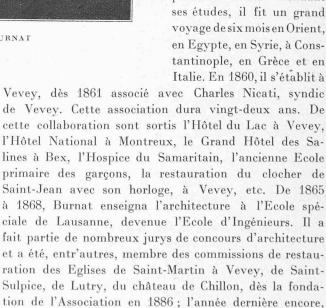
Architecte.

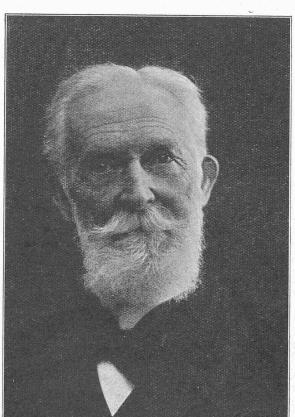
A Vevey est décédé, le 4 décembre, dans sa quatrevingt-dixième année, Ernest Burnat, architecte, ancien député, ancien conseiller municipal.

Avec Ernest Burnat disparaît un homme de bien, un excellent citoyen, un artiste distingué, un administra-

teur soucieux du bien de sa ville natale, un ancien magistrat consciencieux, une personnalité d'un exceptionnel mérite, qui a joué à Vevey et dans notre pays un rôle important autant que bienfaisant.

Membre d'une famille originaire de Moudon, frère d'Emile Burnat¹, ingénieur et botaniste (1828-1920), Ernest Burnat était né à Vevey, le 7 octobre 1833. Il fut élève de 1842 à 1848 de l'Institut Sillig à Vevey, jusqu'en 1853, du Gymnase libre de Genève. Il commença dans un bureau de Mulhouse, patrie de sa mère, ses premières études d'architecture continuées à Paris de 1854 à 1859, à l'Ecole Impériale et Nationale des Beaux-Arts, dont il fut en 1859 proclamé élève de première classe. Pendant ses études, il fit un grand voyage de six mois en Orient, en Egypte, en Syrie, à Constantinople, en Grèce et en Italie. En 1860, il s'établit à





ERNEST BURNAT

il était chargé de l'aménagement des abords du château

¹ Voir notice nécrologique à la p. 226 du Bulletin technique de 1920.

de Chillon. Pendant vingt-deux ans, il a été membre, puis secrétaire de la Commission technique de la restauration de la cathédrale de Lausanne. C'est lui qui, pour les Fêtes des Vignerons de 1865 et 1889, fut chargé des décors, des chars et des attributs, ainsi que de l'importante tâche de la direction de la mise en scène complète.

Doué d'un réel talent pour la peinture, il a peint à l'huile ou à l'aquarelle de nombreux paysages de Suisse et d'Italie et pris part à nombre d'expositions. En novembre dernier (1922) il avait encore organisé, au Musée Jenisch, au profit de l'Asile des jeunes filles et de la Colonie de vacances, une exposition de 119 aquarelles, témoignant tout à la fois de son talent et de son labeur. Il s'était occupé avec dévouement, de la création et de l'organisation du Musée Jenisch à Vevey, qu'il a doté de toiles de Courbet et de Léopold Robert, ainsi que des fresques d'Ernest Bieler.

BIBLIOGRAPHIE

La Houille blanche, par H. CAVAILLÈS, professeur au lycée de Bordeaux. 1 volume in-16 (Collection Armand Colin, 103, Boulevard Saint-Michel, Paris), relié 6 fr., broché 5 fr.

Ce petit livre débute par une explication claire quoique sans prétention technique de ce qu'est l'industrie hydroélectrique. La deuxième partie est un exposé de la répartition de la houille blanche par régions naturelles, plus détaillé et plus complet pour la France que pour les autres pays, le but principal que l'auteur a assigné à son ouvrage étant l'exposé des conditions géographiques de l'aménagement et de l'exploitation des eaux courantes. Un dernier chapitre trace un tableau d'ensemble de l'industrie hydroélectrique dans le monde.

Forgeage et laminage, par Léon Geuze, ingénieur civil des mines. — Un volume grand in-8 de 362 pages, avec 229 figures. Broché: 30 fr. Relié souple: 40 fr. Encyclopédie Minière et Mètallurgique, J. B. Ballière et fils, 19, Rue de Hautefeuille,

Table des matieres. — Forgeage. Introduction : Marteaupilon. Grues de l'atelier de martelage des Usines de Saint-Chamond. Installations pour la manœuvre des pièces des Usines de Saint-Chamond. Poids des matières et dépenses de l'installation des Usines de Saint-Chamond. — Marteau-pilon à vapeur à double effet, de 12 tonnes. — Moutons à estamper à friction et à vapeur. — Fours à chauffer les pièces. — Presses uniquement hydrauliques. - Presses vapo-hydrauliques. -Fours à chauffer.

Laminage. Indications sur la fabrication du fer. — Les trains de laminoirs et leurs applications. Laminoir blooming. Trains de laminoirs finisseurs réversibles. — Laminoir en trio de 650 millimètres. — Trains continus avec cages en enfilade. Laminoirs et fours à réchauffer pour la fabrication des plaques de blindage installés aux Vickers-Works, à Sheffield. Laminoirs à tôles. — Laminoir universel Kennedy. Laminage à froid. — Laminoir à bandages Munton. — Grue-enclume et table de forge Kennedy. — Trains montés pour wagons, voitures et locomotives.

Die Lokomotive in Kunst, Witz und Karikatur.

Cet ouvrage ,qui peut être acquis dans toutes les librairies au prix de 2 fr. 25, a été publié par la *Hanomag* (Hannoversche Maschinenbau-Aktien-Gesellschaft, Hannover-Linden) pour célébrer l'achèvement de la 10 000e locomotive construite par ses ateliers. A l'aide de plus de 200 illustrations judicieusement commentées, ce livre expose le rôle que la locomotive a joué dans la littérature et dans les arts plastiques et graphiques, sérieux et humoristiques. C'est une façon originale, heureuse et probablement profitable de fêter un événement industriel.

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Communications du Secrétariat.

Nous appelons l'attention des membres de notre Société sur le concours artistique et littéraire que le Comité olympique français est sur le point d'ouvrir à l'occasion de la VIIIe Olympiade, qui sera célébrée à Paris, en 1924.

Les intéressés sont invités à s'adresser au president de la Commission des arts et relations extérieures du Comité exécutif de la VIIIe Olympiade, M. le marquis de Polignac, rue

Anatole de la Forge, 11, Paris (17e).

La Société suisse d'assurances sur la vie s'est déclarée, sur notre demande, disposée à renoncer dorénavant, en faveur de notre société, à la perception d'une taxe de police (Policentaxe). En informant nos membres de cet avantage, nous leur rappelons le contrat passé avec cette établissement, le 19 janvier 1920, et leur recommandons de profiter des privilèges qui leur sont consentis.

La retraite de M. Auguste Jegher.

M. Aug. Jegher qui a atteint le bel âge de quatre-vingts ans, vient de quitter la direction de la Schweizerische Bauzeitung qu'il exerçait depuis 1906 en collaboration avec son fils. Tous ceux de nos lecteurs, et ils sont nombreux, qui ont eu l'occasion d'apprécier la féconde activité de M. Jegher et les éminents services qu'il a rendus à la science et à l'industrie suisses s'associeront à nous pour souhaiter à notre vénérable confrère une longue et heureuse retraite.

La rédaction de la Schweizerische Bauzeitung est désormais assumée par MM. C. JEGHER et G. ZINDEL, c'est dire qu'elle est en de bonnes mains.

SERVICE TECHNIQUE SUISSE DE PLACEMENT

Places vacantes.

1. On cherche pour la France dessinateur d'études plus spécialement mécanicien, bon calculateur, rompu aux questions d'appareils de levage et manutention (en particulier, grues électriques à bennes preneuses).

2. Entreprise suisse en Espagne cherche jeune technicien pour bureau et chantier.

3. On cherche pour bureau de la Suisse technicien ou dessinateur ayant pratique en béton armé, expérimenté dans la confection de plans pour travaux du bâtiment et du génie civil. Aspirants doivent savoir effectuer calculs statiques de constructions simples.

4. Un comité composé de représentants du gouvernement belge et de la Société du Katanga cherche jeunes ingénieurs, géologues et topographes de nationalité suisse pour le Congo belge. Informations auprès du S. T. S.

5. Entreprise suisse à Zagreb (Yougoslavie) cherche technicien ayant si possible expérience dans la fabrication de la chaux et du plâtre. 1002

6. Bureau d'architecte en France cherche habile dessinateur de bâtiment, capable d'établir un projet complet.

7. On cherche pour pays de langue italienne : jeune technicien avec belle écriture pour le bureau des listes des pièces; 1 technicien avec pratique d'usine pour le contrôle du temps d'usinage 2 techniciens pour la construction de l'outillage.

8. Conducteur de travaux capable, expérimenté, cherché pour tout de suite en Alsace pour bâtiments et travaux en béton armé.

9. Maison suisse cherche pour la Belgique un électro-technicien ou ingénieur, capable et de confiance, pour la construction de ta-bleaux de distribution et de l'appareillage; essentiellement pour le travail de bureau. le travail de bureau.

AVIS

Le montant de l'abonnement du «Bulletin technique» sera pris en remboursement à fin courant. Nous prions nos fidèles abonnés de bien vouloir y faire bon accueil. Le prix de l'abonnement peut aussi être versé, d'ici au 20 janvier, au compte de chèques postaux II 157, librairie F. Rouge & C^{le}.